



Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) 2017-2027

du bassin versant du
Largue et de la *Laye*

Communes incluses dans les limites géographiques du bassin versant du Largue et de la Laye :

- _____ Aubenas-les-Alpes
- _____ Banon
- _____ Dauphin
- _____ Forcalquier
- _____ L'Hospitalet
- _____ Lardiers
- _____ Limans
- _____ Mane
- _____ Ongles
- _____ Reillanne
- _____ Revest-des-Brousses
- _____ La Rochegiron
- _____ St-Etienne-les-Orgues
- _____ St-Maime
- _____ St-Martin-les-Eaux
- _____ St-Michel-l'Observatoire
- _____ Saumane
- _____ Vachères
- _____ Villemus
- _____ Villeneuve
- _____ Volx



Un projet animé par





Comprendre la ressource en eau sur le bassin du Lagne et de la Laye

Carte d'identité

- Un bassin d'une surface de **378 km²** situé dans les **Alpes de Haute-Provence**
- Le Lagne s'étend sur **45 km** depuis sa source, sur la montagne de Lure, jusqu'à sa confluence avec la Durance (au nord de Manosque)
- **12 000 habitants**
- **21 communes et 3 EPCI***
- **70%** du territoire sont couverts par la **forêt et les milieux naturels**, **30%** occupés par les **espaces agricoles** ; les zones urbaines et d'activités étant concentrées sur l'aval du bassin.

* Établissement public de coopération intercommunale : Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon, Communauté de communes Pays de Forcalquier, Montagne de Lure, Durance Luberon Verdon Agglomération

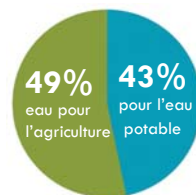
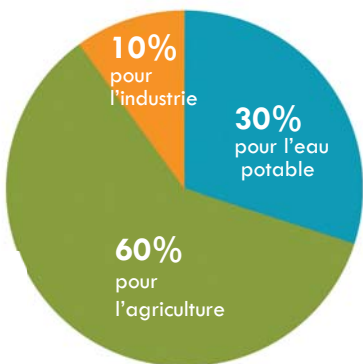


➤ Un bassin naturellement déficitaire en eau

- Un climat méditerranéen avec des étés très secs.
- Un bassin à **35% karstique** : les eaux de pluie s'infiltrent rapidement en profondeur et ne bénéficient pas au bassin versant (exutoire de Fontaine de Vaucluse).

➤ Des besoins en eau (irrigation, eau potable...) concentrés sur la période de basse eau (étiage) et difficiles à satisfaire

5,6 millions de m³ /an prélevés sur les ressources propres du Lagne



Une consommation quasi équivalente entre l'eau potable et l'irrigation pendant les périodes les plus critiques (mai à septembre)

39% de l'eau potable consommée est importée depuis la Durance, soit presque 1 million de m³/an

Concertation locale pour gérer

2003 à 2010

➤ De 2003 à 2007 : sécheresse et activation récurrente des arrêtés sécheresse

➤ 6 avril 2010 : classement du Lagne comme bassin déficitaire : **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**

➤ Émergence du **Contrat de gestion** du Lagne et de la Laye : création du comité de pilotage du Lagne, qui rassemble les acteurs locaux



Ateliers de concertation le 17 avril 2009, au centre Biabaux à St-Michel-l'Observatoire.

Le PGRE en actions



Eau potable : améliorer l'approvisionnement existant

- Optimiser les captages existants
- Améliorer les rendements des réseaux
- Diagnostiquer et renouveler les réseaux d'eau potable
- Maîtriser et réduire les consommations dans les bâtiments publics et chez les ménages
- Reconquérir la qualité de l'eau des captages prioritaires

Optimiser les ouvrages structurants (barrage, réseaux duranciens...)

- Récupérer de la capacité de stockage du barrage de la Laye
- Améliorer le fonctionnement du réseau du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) Durance-Albion : réservoir intermédiaire sur la branche d'Apt, diminution des pertes d'eau, soulager le Largue en période d'étiage...
- Mise en place d'un protocole de gestion de la ressource en eau de l'ASCM (*Association Syndicale du Canal de Manosque*)

Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages de l'eau

- Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles
- Mettre en place un suivi des prélèvements et des rejets
- Compléter le recensement des forages individuels

Interconnecter et diversifier les ressources : sécuriser pour le futur l'approvisionnement en eau potable

- Renforcer la station de potabilisation de la commune de Saint-Michel-l'Observatoire et assurer le maillage des communes de Reillanne, Aubenas-les-Alpes et Revest-des-Brousses
- Mailler les communes de Forcalquier, Mane, Dauphin et Saint-Maime
- Mailler les communes de Saint-Martin-les-Eaux et Villemus

Sécuriser l'irrigation

- Maîtriser la consommation agricole
- Mobiliser de nouveaux stocks par la création de retenues collinaires
- Interconnecter les réseaux agricoles et aménager le réseau sous pression

la ressource en eau

2011 à 2013

➤ Concertation multi-usagers de la ressource en eau dans le cadre de l'étude EVP (Évaluation des volumes prélevables) et du Contrat de gestion du Largue

➤ Négociation et acceptation d'objectifs cibles de réduction des prélèvements par catégories d'utilisateurs ; objectifs conditionnés par la mise en place de solutions

➤ 2013 : signature du Contrat de gestion du Largue et de la Laye, avec comme enjeu prioritaire : la ressource en eau



Le PGRE en chiffres

Rechercher de nouvelles ressources en eau

- Rechercher une nouvelle ressource d'eau dans le système karstique de Fontaine de Vaucluse
- Rechercher une nouvelle ressource dans les calcaires crétacés du Luberon oriental

Actions organisationnelles et réglementaires

- Raisonner l'urbanisation en fonction de la ressource disponible
- Mettre en conformité les prélèvements d'eau potable par Déclaration d'Utilité Publique
- Réviser les autorisations de prélèvements
- Instaurer des débits réservés aux ouvrages
- Réviser les arrêtés-cadre sécheresse : mettre en cohérence les débits seuils
- Connaître les forages domestiques
- Suivre les débits et la gestion quantitative
- Réfléchir à la tarification
- Mettre en place une gouvernance adaptée

Retrouvez quelques actions détaillées dans les fiches jointes

Un PGRE à conduire sur

10 ans
(2017-2027)

Objectif de
900 000 m³
d'eau économisée*
et/ou substituée*
d'ici 2027

11 objectifs
déclinés en 27
familles d'actions

10 maîtres d'ouvrage
pré-identifiés

Montant prévisionnel
6 à 12 millions d'euros

Variable selon les résultats d'études et les arbitrages sur la programmation des travaux

*économisée : réduction de la consommation d'eau via des équipements hydroéconomiques et des changements de pratiques
*substituée : basculement des prélèvements sur une ressource mieux maîtrisée (la Durance ou des nappes profondes ici) ou utilisation des volumes stockés en période plus favorable (retenues collinaires par exemple)

2014 à 2017

- Poursuite de la **concertation multi-usagers**
- Mise en oeuvre du Contrat de gestion
- 25 juillet 2014 : validation des objectifs cibles de l'étude volumes prélevables.
- **Élaboration du PGRE** pour répondre à ces objectifs
- Études de faisabilité (agriculture/eau potable)
- Identification et validation de solutions individuelles et collectives
- 1^{er} décembre 2017 : validation du PGRE
- 24 avril 2018 : arrêté préfectoral du PGRE





Pourquoi

un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) ? sur le bassin du Lagneux et de la Laye

Pour assurer une **gestion équilibrée** de la ressource en eau et satisfaire l'ensemble des usages (usages humains et bon fonctionnement des milieux aquatiques) en moyenne **8 années sur 10**

➤ **Le PGRE**, validé par arrêté préfectoral du 24 avril 2018
volet ressource en eau du Contrat de gestion

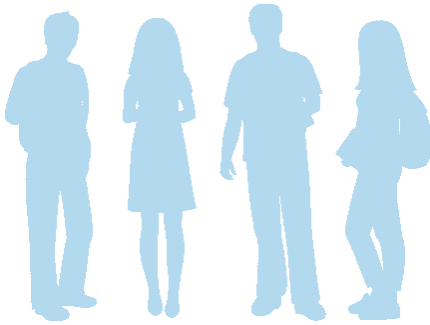
Un outil d'aide à la décision et à la planification d'actions (sur 10 ans de 2017 à 2027)

Une feuille de route territoriale élaborée dans la concertation (de 2008 à 2017)

Un programme d'actions facilitant l'accès à différents financements

Aucune portée réglementaire mais une validation par l'État des engagements pris par les différents acteurs

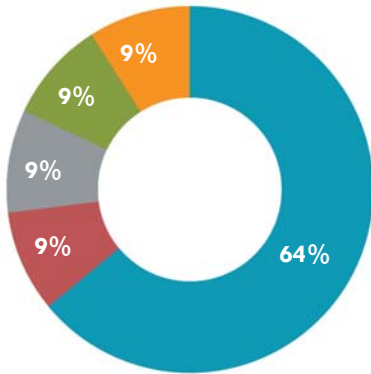
Le PGRE pour qui ?

- 
- Les collectivités territoriales
 - Les acteurs socio-économiques (agriculteurs notamment)
 - Tous les usagers (populations locales, touristiques...) pour économiser et sécuriser l'accès à l'eau.



Le PGRE, tous ensemble pour agir !

➤ Un Comité de pilotage pour élaborer et suivre la mise en œuvre du PGRE



- **Les collectivités** : communes, EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), syndicats d'eau (production, transport et distribution de l'eau potable et d'irrigation)
- **Partenaires institutionnels** : services de l'État, Agence Française pour la Biodiversité...
- **Partenaires techniques et financiers** : Agence de l'Eau, Région, Département
- **Acteurs économiques** : agriculture, industrie...
- **Associations d'usagers** : pêche, canal de Manosque...

➤ Qui porte les actions ?
Maîtres d'ouvrage



➤ Perspectives



Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter :
Maison du Parc, 60 place Jean-Jaurès 84400 Apt
04 90 04 42 00 • parcduluberon.fr contact : marjorie.grimaldi@parcduluberon.fr